

COMMUNE D'ÉCUBLENS/VD

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 3/2014

**Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset »
Demande de crédit d'étude**

Séance de la commission ad hoc, le 4 mars 2014, à 19 h,
aux Esserts, salle de conférence

**Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset »
Demande de crédit d'étude**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PROBLÉMATIQUE

La « plaine du Croset » est constituée d'une mosaïque hétéroclite de zones d'activités: habitat dense, activités commerciales et services (écoles, terrains de sport, centre socioculturel). Ce secteur présente un enjeu urbanistique primordial pour la Commune d'Ecublens et l'Ouest lausannois, dans les décennies à venir. Il s'agit, en effet, de favoriser la transition d'une zone sans forte identité à un quartier qui constitue une réelle centralité pour la Commune. Il faudra également veiller à conférer à ce quartier une qualité en termes d'espaces publics.

Les futurs plans de quartier doivent permettre de favoriser cette transition du point de vue urbanistique et paysager. Ils devront cependant être accompagnés par une réflexion de fond sur l'aménagement des voiries du secteur et des espaces publics, notamment afin de favoriser les liens internes au quartier en accordant une place plus importante aux déplacements en « modes doux ».

Les chemins du Stand, Croset, Veilloud ainsi qu'une partie de la route du Bois sont les zones où le développement a été le plus important pour la Ville d'Ecublens. Nous constatons que le concept de voirie n'a pas été adapté à cette évolution et qu'il ne correspond et ne répond plus à l'importance des infrastructures, commerces et habitations présents ou futurs.

Des plans de quartiers sont actuellement à l'étude et ces développements auront des impacts importants sur les routes et les nœuds routiers. Une motion de M. Christophe Cartier demandait également que la Municipalité étudie une modération du trafic, par la mise en zone 30 km/h de ces chemins ou tout autre moyen.

Fort de ce constat, la Municipalité propose la réalisation d'une étude globale sur le réaménagement routier de la « plaine du Croset ».

Ce projet vise à intégrer une réflexion relative aux enjeux de mobilité, urbanistiques et paysagers en amont des propositions de réaménagements proprement dits, afin de garantir la cohérence de l'aménagement des voiries avec la vision de requalification du secteur et les besoins à long terme.

2. DÉMARCHE PROPOSÉE

Sur la base du schéma directeur des déplacements, un appel d'offres pour une étude globale préalable a été réalisé. Le but de ce préavis est d'obtenir les crédits afin de réaliser l'étude préalable interdisciplinaire. Les montants des honoraires sont une estimation sur la base de l'appel d'offres.

3. BUTS DE L'ÉTUDE

L'étude préalable sera dirigée par le service des travaux, avec la participation du service de l'urbanisme, ainsi que de la Polouest. Dès l'avant-projet, le service des travaux pilotera l'ensemble du projet.

Le réaménagement de la « plaine du Croset » doit assurer un meilleur partage de l'espace public. Pour cela, il sera nécessaire de traiter les domaines suivants:

Valorisation de l'espace public

Ce volet de l'étude comprend l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'espace public servant de référence pour la suite des études. Ce plan doit permettre d'identifier les étapes coordonnées et cohérentes de mise en œuvre du projet de réaménagement. Il comprendra:

- la définition de l'emprise de l'espace public à terme, en particulier la répartition des différentes composantes de la chaussée (transport individuel motorisé, transports publics et mobilité douce), et leur dimensionnement;
- la définition de mesures d'aménagements paysagers en cohérence avec les projets/concepts existants.

Trafic: accessibilité, exploitation et sécurité

La définition du type d'exploitation des nœuds routiers, ainsi que leur calibrage, seront établis sur la base du calcul des charges de dimensionnement des carrefours et en fonction de la capacité d'utilisation, aux heures de pointe, à l'horizon 2020 (prise en compte des nouvelles jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes).

De plus, et en accord avec le schéma directeur des déplacements de la Commune d'Ecublens, il sera nécessaire de définir les principes suivants:

- les types et principes d'exploitation des nœuds et croisements routiers entre la « plaine du Croset » et les autres routes du réseau s'y connectant;
- l'optimisation de la gestion des circulations sur la « plaine du Croset », en particulier sur les points de liaison avec le réseau privé (tenir compte du trafic actuel et projeté), en transports individuels, transports publics, cycles et piétons;
- l'optimisation de la gestion de la circulation entrante et sortante du centre commercial ainsi que des livraisons par les poids lourds.

Mobilité douce

L'amélioration générale des conditions de déplacements en mobilité douce dans ce secteur est déterminante. Pour cela il sera nécessaire:

- d'assurer une continuité des itinéraires, en fonction notamment de l'étude de la « Croisées des chemins »;
- de proposer un accrochage de ces itinéraires de mobilité douce au maillage existant et en limite du périmètre de la présente étude.

Réservation des terrains

Ce volet comprendra l'identification des propriétaires touchés par le projet de réaménagement de la « plaine du Crosset ».

4. CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT

Le crédit d'étude demandé concerne les honoraires de l'étude préalable et se présente comme suit:

Honoraires ingénieur trafic, urbaniste, génie civil et architecte paysager	Fr.	80'000.00
Divers et imprévus 10 %	Fr.	8'000.00
Total	Fr.	88'000.00

Ce crédit d'étude de Fr. 88'000.-- sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

